

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 15 juin 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	25
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	9
- AYANT DONNE POUVOIR :	6

Le lundi 22 juin 2015 à 19h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la mairie de Tignes, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Oliver PETIT (Sééz)
Madame Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

N° 2015-36 MOTION DE LA FEDERATION DES MAIRES DE SAVOIE

Dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30% d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62€ par habitant en Savoie - alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07€ - et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette du bloc communal (communes + EPCI) aura diminué de près de 39,7 M€ soit plus de 27 % sur cette période.

Si la montée en charge du FPIC se poursuit tel que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de -63%.

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'Etat.

Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22% de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20% de la dépense publique et seulement 9,5% de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique
- et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social

Les collectivités locales assurent habituellement 70% de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30% la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

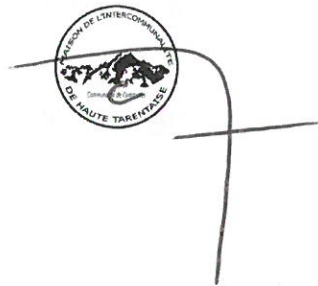
C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre.

Après avis du Bureau communautaire du 08/06/2015, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** la motion de la fédération des maires de Savoie

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**



The image shows a circular official stamp of the Communauté de communes de Haute Tarentaise. The stamp contains the text 'UNION DE L'INTERCOMMUNALITE' at the top and 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE' at the bottom. In the center of the stamp is a stylized mountain range. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.